



# **Avis de Course**

## **« Les Plaisirs de Callot en WETA »**

### **23-24 juin 2018**

#### **Club Nautique de Carantec**

#### **Grade : 5A**

#### **1. Règles**

La régata sera régie par:

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisés en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux..
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### **2. Publicité de l'épreuve**

Sans Objet

#### **3. Admissibilité et Inscription**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe WETA 4.4.
- 3.2 Les bateaux et équipages admissibles doivent se pré-inscrire à l'aide du formulaire disponible sur le site du CN Carantec avant le 17 juin 2018.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription:
  - leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
  - leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an;
    - une autorisation parentale pour les mineurs ;
    - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2018 ;

#### **4. Inscriptions et droits à payer**

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- 15 € par bateau
- 15 € par personne pour le repas du soir

#### **6. Programme**

- 5.1 Confirmation d'inscription: Samedi 23 Juin de 09h30 à 11h00
- 5.2 Jour de course:
  - Samedi 23 juin 2018 : 1er signal d'avertissement : 12h00
  - Samedi 23 juin 2018 au soir : Repas des équipages
  - Dimanche 24 Juin 2018: 1er signal d'avertissement : 9h30
  - Le dernier jour, il n'y aura pas de début de procédure après 13h00

#### **8. Lieu**

Les régates se dérouleront sur le Plan d'eau devant la Plage du Kelenn, et en Baie de Morlaix.

#### **9. Jauge**



Les bateaux participants doivent être en conformité avec les règles de jauge de la classe. Des contrôles inopinés pourront avoir lieu sur l'eau et à terre.

## **10. Instructions de course**

Les instructions de course (« IC » ensuite dans le texte) et les annexes éventuelles seront disponibles lors des inscriptions le samedi 23 juin 2018.

## **11. Les parcours**

11.1 Les parcours à effectuer seront de types construits, et de type Raid.

11.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE des IC.

## **13. Classement**

13.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

## **14. Bateaux « accompagnateurs »**

Il est demandé aux bateaux « accompagnateurs » de s'inscrire dès leur arrivée auprès du secrétariat de course, faute de quoi la circulation sur le plan d'eau leur sera refusée

## **15. Communication radio**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **16. Prix**

Des prix seront distribués.

## **17. Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4 - Décision de courir.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **18. Droit à l'image**

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

## **19. Informations complémentaires**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Club Nautique de Carantec**

**Plage du Kelell**

**BP 40**

**Tel : 06 64 97 93 76**

**Mail : [club.nautique.carantec@wanadoo.fr](mailto:club.nautique.carantec@wanadoo.fr)**